

Webinaire

Loi Accélération des Énergies Renouvelable

*Quels accompagnements sont proposés par
le Pays Sud Toulousain ?*

13 septembre 2023

pays
sud
TOULOUSAIN

pays
sud
TOULOUSAIN



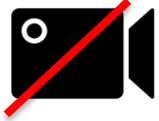
Volvestre
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



WEBINAIRE
LOI ENR



Webinaire enregistré et diffusé sur le site internet du Pays Sud Toulousain



Caméra et micro éteints



N'hésitez pas à prendre la parole ou à lever la main

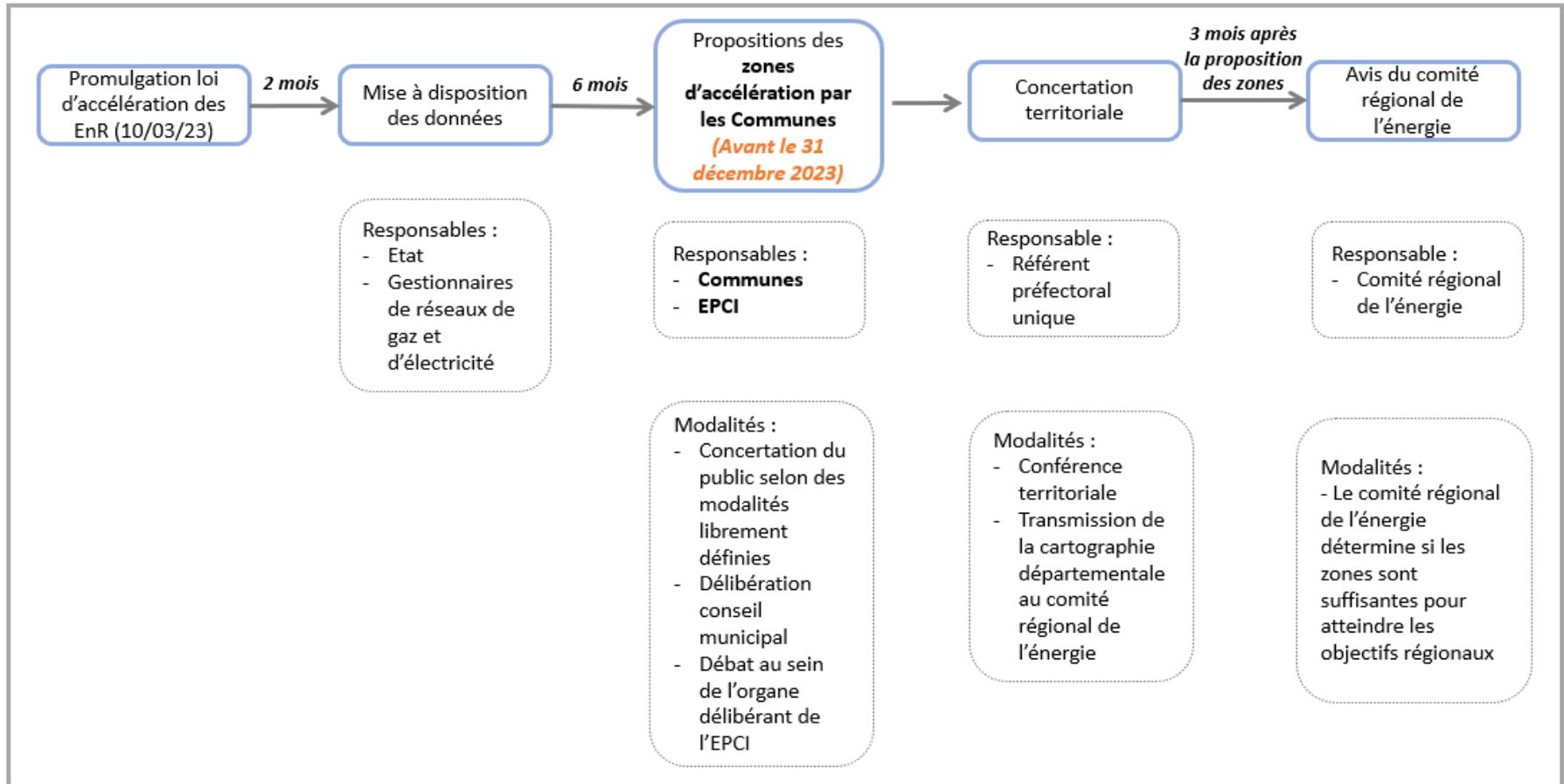


EnR = Energies Renouvelables

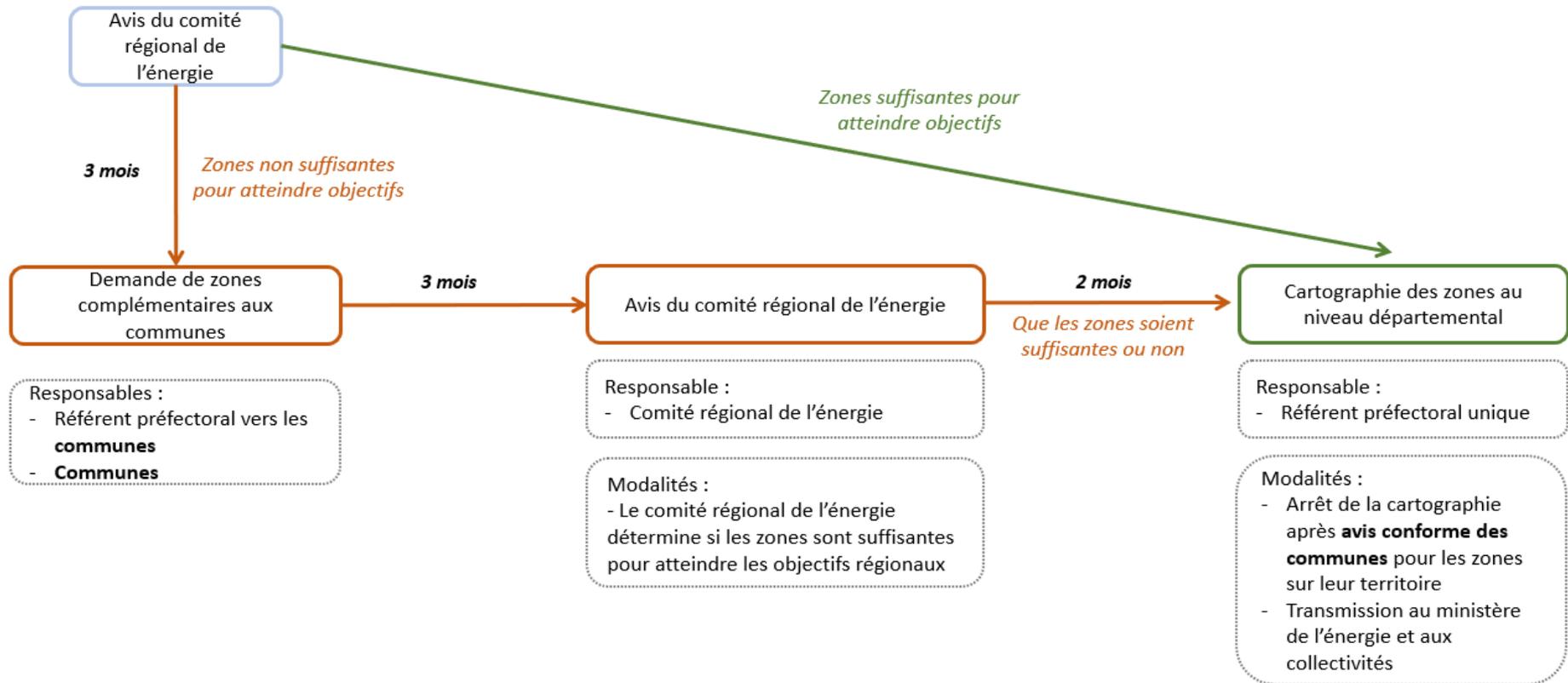
Ordre du jour :

- **Calendrier de la définition des zones**
- **Informations clés du webinaire de la DDT**
- **Outils nationaux**
- **Accompagnement du Pays Sud Toulousain**

Calendrier de la définition des zones



Calendrier de la définition des zones



Informations clés du webinaire de la DDT 31

Comment définir une zone ?

Date limite : 31 décembre 2023

Choix des zones :

Enjeux énergétiques

- Potentiels
- Capacités de réseaux
- Puissances déjà installées
- Diversification des EnR
- Inventaire des Zones d'Activités Économiques



Enjeux environnementaux

- Prévention et maîtrise des dangers (ressource eau)
- Paysage
- Zones interdites, ...



Zones prioritaires

Toitures, parkings, zones d'activités économiques, abords d'infrastructures de transport, tous sites artificialisés libre d'usage, friches industrielles/commerciales

! Zones agricoles et agrivoltaïsme = rôle Chambre d'Agriculture



Informations clés du webinaire de la DDT 31

Comment définir une zone ?

Format :

- Format cartographique (via outil de l'Etat ou logiciel cartographique)
- Un fichier par zone d'accélération
- Nom du fichier :
CodeINSEEdelacommuene_typedefilière (solaire, éolien, ...)_numérodezonedelacommuene

Avantages :

- Démarche de **planification** permettant une meilleure lisibilité pour tous les acteurs
- **Acceptabilité sociale**
- **Dispositifs financiers** : plus de chances d'être lauréat d'appels d'offres EnR + modulations tarifaires
- Réduction des **délais d'instruction** (les projets seront possibles hors des zones mais avec un comité de projet)
- Définition de **zones d'exclusion**

Documents d'urbanisme : pas obligatoire mais conseillé d'intégrer les zones par modification simplifiée.



Outils mis à disposition par l'État

<https://macarte.ign.fr/carte/W3Cf8x/Portail-Cartographique-EnR>

Portail Cartographique EnR (version beta)
Bienvenue sur le portail cartographique français des énergies renouvelables

Cliquez sur le nom d'une couche pour en dérouler la légende. Attention, pour afficher les données sur la carte, il faut passer par le gestionnaire de couche, juste à gauche.

Potentiel solaire électrique et thermique

- ▶ Potentiel solaire au sol - friches susceptibles d'accueillir des installations photovoltaïques
- ▶ Potentiel solaire sur toiture (méthode simplifiée)

Unités foncières contenant des surfaces de stationnement non couvertes de plus de 500 m² (données déclaratives)

Potentiel éolien terrestre

- ▶ Potentiel éolien terrestre - couche "clé en main"
- ▶ Potentiel éolien terrestre - gisement de vent à 140m et 160m

Accompagnement du Pays Sud Toulousain

Des permanences :

Quand : Mardi après-midi de 14 h à 17 h et mercredi matin de 09 h à 12 h du 2 octobre au 6 décembre

Où : Au Pays Sud Toulousain, Espace Jallier, 34 Av. de Toulouse, 31390 Carbonne

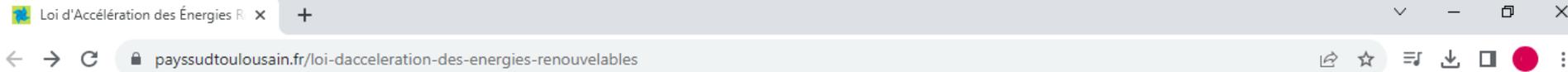
Comment : Sur [inscription](#) sur un créneau d'une heure
Remplir le [questionnaire](#) et définir vos attentes en amont

Quoi : Accompagnement dans la définition des zones d'accélération de votre commune (aide à la prise en main de **l'outil cartographique** de l'Etat, échanges sur les **critères pour la définition des zones**, ...).



Accompagnement du Pays Sud Toulousain

<https://payssudtoulousain.fr/loi-dacceleration-des-energies-renouvelables>



ESPACE RÉSERVÉ



Rechercher



LE PAYS

AIDE AU PROJET

CULTURE

ENERGIE CLIMAT

SANTÉ

URBANISME

PARTICIPATION CITOYENNE

Vous êtes ici : Accueil > Loi d'Accélération des Énergies Renouvelables

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

AUTORISATIONS D'URBANISME

Loi d'Accélération des Énergies Renouvelables

Principe de la loi

La France est le seul pays de l'Union européenne qui n'a pas atteint ses objectifs en matière de développement des énergies renouvelables : en 2020, les ENR représentaient 19 % du mix énergétique, contre un objectif de 23 %. La loi



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Vos interlocutrices

Éva RUIZ

Cheffe de projets Énergies Renouvelables

energies.renouvelables@payssudtoulousain.fr - 05 32 09 43 61

Célia PARRA

Chargée de mission transition énergétique
des collectivités

collectivites.energie@payssudtoulousain.fr - 05 61 97 77 28



MERCI À VOUS !

pays
sud
TOULOUSAIN

